

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING/Chantal
BICHLER *VB*
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : chantal.bichlermoselle.gouv.fr
Réf. : CB/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant les eaux
pluviales du lotissement Blossberger à
KOENIGSMACKER
Accord avant le délai de 2 mois
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Maire
de KOENIGSMACKER
Mairie
11 rue de l'Eglise

57970 - KOENIGSMACKER

Metz, le 25 Avril 2013

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à la :

- **gestion des eaux pluviales du lotissement « Blossberger »
situé sur le ban communal de KOENIGSMACKER**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 17 Janvier 2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

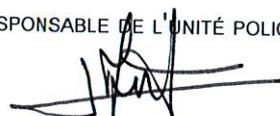
Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- BEREST

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER